

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**1er trimestre 2022 (BP)**

**Séance Publique du 2 février 2022**

**Objet : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES - ANIMATION DU DIALOGUE  
TERRITORIAL**

**Synthèse du rapport :**

***L'année 2022 devra permettre d'ancrer les fondamentaux du scénario-cible Ille-et-Vilaine 2035 dans l'action départementale, tout en renforçant l'effet d'entraînement auprès des territoires et des partenaires. Il conviendra également de maintenir la dynamique prospective dans laquelle la collectivité s'est positionnée.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme ROUSSET, rapporteur au nom de la 1<sup>ère</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, dans la séance du 2 février 2022 ;

**DECIDE :**

***- de prendre acte pour l'année 2022 des modalités permettant de tenir compte des fondamentaux d'Ille-et-Vilaine 2035 dans l'action départementale, dans l'accompagnement proposé aux territoires et porteur.euses de projets, et dans les collaborations avec les partenaires de la collectivité.***

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 3 février 2022

*Le directeur général du pôle dynamiques territoriales*

**Laurent COURTET**